

# Flash Infos n°24-02

## 17 juin 2024

[www.snapseducation.fr](http://www.snapseducation.fr)



Syndicat national des activités physiques et sportives

## **Des promotions Hors classe indigentes !**



**C'est une nouvelle punition collective infligée aux CTPS et aux PS ! Après des mois d'atermoiements, les arbitrages budgétaires font preuve de l'ingratitude la plus crasse et dégradent l'attractivité de nos corps de PTP.**

Les ratios promus/promouvables déterminent le nombre des promotions à la Hors classe des PTP. Ces taux attendus depuis des mois pour être applicables au 1<sup>er</sup> septembre ... 2023, ont enfin été publiés au JORF du 8 juin 2024 : 13% pour les PS (contre 11% en 2022) et 17% pour les CTPS (contre 14% en 2022). Contrairement aux engagements réitérés de notre Ministre, cette (petite) évolution ne traduit en rien la trajectoire qui était attendue et qui devait permettre d'atteindre en trois ans les 23% dont nos homologues enseignants bénéficieront à partir de 2025.

Cet arrêté qui impose des ratios de promotion fixes pendant trois années, entérine malheureusement pour 2024 et 2025 la diminution du nombre des collègues CTPS et PS qui accéderont à la Hors classe. Alors que sous l'effet du protocole PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations qui s'étale de 2017 à 2025) le nombre de promovables va continuer à décroître jusqu'en 2025, les techniciens de la DGRH savent parfaitement que conserver un taux de promotion constant durant cette période aura pour conséquence de diminuer le nombre de promus.

C'est du jamais vu ! Malgré les promesses ministérielles, le parallélisme avec les corps enseignants est aujourd'hui mis à mal sous les coups de boutoirs de Bercy.

Le SNAPS n'acceptera jamais une telle ingratitude envers les PTP, ni un tel déclassement. Il condamne fermement le reniement des engagements pris au nom de la Ministre devant les représentants des PTP.

**Le SNAPS demande la modification immédiate des taux de promotion à la Hors classe pour les PS comme pour les CTPS pour qu'ils soient portés à 23 % en 2025.**



**Nos missions techniques et pédagogiques sont essentielles à l'existence d'un ministère d'intervention : défendons-les !**